

Image not found or type unknown



Droit de rétractation sur demande de réparation Chauffe eau

Par **LWR**, le **23/09/2010** à **19:14**

Bonjour

Mon chauffe eau étant en panne j'ai appelé un réparateur qui a rapidement diagnostiqué la panne d'une pièce à changer pour une valeur de + de 700 euros. Bien que trouvant ce montant exorbitant j'ai malgré tout commandé la réparation pour la semaine prochaine en signant un devis et versant un acompte de 300€ en chèque.

Je voudrais me rétracter est-ce possible ?

Merci de votre retour

LWR

Par **Domil**, le **23/09/2010** à **20:26**

Vous avez signé un devis ?

Par **LWR**, le **24/09/2010** à **09:16**

oui et versé 50% d'acompte

Par **Domil**, le **24/09/2010** à **09:39**

Malheureusement, il n'y a pas grand chose à faire.

Ce n'est pas un achat à distance (donc pas de droit de rétractation), vous avez signé le devis et versé un acompte.

Par **sspitz75016**, le **30/09/2010** à **07:04**

Bonjour

700 € pour changer une resistance et/ou thermostat c'est cher payé. Pour information une resistance blindée et thermostat pour un chauffe-eau électrique de 200 Litres est acheté par le plombier :150 € l'ensemble.

Il faut ajouter son déplacement, son temps de travail et sa marge, mais quand même,

cela fait cher. C'est plus élevé que le prix d'un chauffe-eau neuf.

Voir sur notre site ci-dessous en signature, tous les prix.

Cordialement